



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre,
En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17 Procurations : 5	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice- Présidente du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/10/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 16/10/2023	Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHAMFEUIL, Mme CRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE Absents : Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHAMFEUIL, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DUMAS donne pouvoir à Mme LANDES. Secrétaire de Séance : Mr DESSEAUX Jean-Pierre

Objet : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses pour les comptes 6232 Fêtes et Cérémonies et 6257 Réceptions.

Il est proposé au Conseil d'Administration de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions ».

Il est donc proposé la prise en charge :

* Au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :
D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations et événements du CCAS, tels que, par exemple :

- Pour les personnes âgées, l'achat de colis de fin d'année, l'organisation du repas de fin d'année, l'organisation de manifestations, de conférences ou d'ateliers à destination des personnes âgées.
- A l'attention des familles l'organisation du Noël avec son animation, son goûter et un cadeau pour chaque enfant, l'organisation de la galette des rois

* Au compte 6257« Réceptions », des dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux réceptions officielles organisées par le CCAS notamment les inaugurations.

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé de Madame la Vice-Présidente

et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager et mandater les dépenses aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions » tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 16/10/2023

Grégoire CARNEIRO

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente



Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :